



Compte-rendu CAP des Ingénieurs d'Etude – 19 octobre 2018

Il s'agissait de la dernière réunion de la CAP dans sa composition actuelle. La parité syndicale sera renouvelée à l'occasion du référendum de décembre. Il y avait sept points à l'ordre du jour, dont l'approbation du procès-verbal de celle du 31 mai.

1 – Examen des demandes de titularisation.

Affectés entre le 1^{er} août et le 1^{er} novembre 2017, 13 de nos nouveaux collègues, lauréats du dernier concours, étaient proposés à la titularisation après leur année de stage. Ayant tous reçu un avis favorable de l'administration, nous avons entériné leur intégration définitive dans les corps des IE. Bienvenue à eux.

2 – Examen des mouvements

Il y avait 4 postes à pourvoir. Trois dans des DRACs en SRA (Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne), le dernier en école d'architecture à Rennes. Excepté en Nouvelle Aquitaine, il n'y avait qu'un candidat avec avis favorable de l'administration. Nous avons donc accepté ces demandes de mutation.

Sur le poste de Nouvelle Aquitaine trois agents s'étaient portés candidats : deux ingénieurs, récents lauréats du concours, affectés à Châlons-en-Champagne qui faisaient partie du contingent de titularisés (cf. §. 1) ; le troisième n'appartenait pas au corps, sa candidature avait été considérée comme non recevable par l'administration. Le départage entre nos deux collègues IE étant délicat, nous avons suivi les préconisations de l'administration.

Plus généralement, nous ne pouvons que regretter que deux IE fraîchement affectés au SRA de Châlons-en-Champagne, service en déficit chronique d'effectifs, cherchent déjà à quitter ce service à peine un an après leur arrivée. Pour remédier à ce problème, nous avons suggéré à l'administration de revoir la façon d'organiser les concours à venir et les affectations et de s'inspirer du CNRS qui chaque année recrute plusieurs dizaines d'ingénieurs. Lors de ces recrutements le CNRS affiche clairement dès l'appel à candidature les lieux d'affectation et la spécialité ou compétence recherchée. Au ministère de la Culture, lors du dernier concours, ce n'est qu'au moment de la proposition d'affectation que les lauréats ont découvert ce qu'ils allaient être amenés à faire et le lieux où ils allaient être affectés.

3 – Examen des accueils en détachement

Une attachée territoriale arrive par voie de détachement dans le corps des IE. Cette personne va devenir cheffe du service des études d'une école d'architecture. Sans nous y opposer, nous avons pointé du doigt que ce type de fonction ne relevait peut-être pas de notre corps.

4 - Examen des promotions au choix dans le corps des IE

Cette année il y avait la possibilité de promouvoir 4 AI dans le corps des IE sur 22 promouvables¹. L'année dernière, du fait du concours d'IE, il y avait pu y avoir 14 promotions au choix. Malgré des situations toujours insatisfaisantes on peut constater qu'il n'y a plus aucun AI bloqué depuis des années aux 15ème ou 16ème échelons. D'autre part, au vu de la faiblesse de l'effectif de ce corps il y a fort à parier que celui-ci finisse par disparaître, vraisemblablement intégré dans celui des IE.

5 – Examen des avancements au grade d'ingénieur d'études hors classe

Comme l'année dernière, il y avait la possibilité de promouvoir 11 IE de classe normale dans le grade des hors classe¹ sur un effectif de 76 promouvables. Nous vous rappelons que depuis la mise en place du PPCR en début d'année, il n'y a plus d'avancement accéléré. Pour mémoire, nous sommes actuellement 240 IE au MCC.

L'exercice est toujours particulièrement délicat dans la mesure où il nous faut (parfois en discordance avec l'administration) :

- tenter de trouver un juste équilibre entre les candidats relevant de l'administration centrale, des laboratoires ou des services déconcentrés ;
- dans le cas des services déconcentrés essayer de veiller à une équité entre régions ;
- éviter les blocages de carrière ;
- respecter la parité homme/femmes des promouvables (en l'occurrence 53 % de femmes pour 47 % d'hommes) ;
- tout en appréciant la qualité de l'activité scientifique de chacun.

La promotion de corps et l'avancement de grade prendront effet au 1^{er} janvier 2019.

6 – Les concours à venir

L'organisation d'un nouveau concours d'IE en 2019 avec affectations entre 2021 et 2022 ne semble plus aussi évidente que ce que l'on nous avait laissé entendre précédemment. Par contre on nous a confirmé qu'il y aura un concours d'IR, sans doute en mars 2019. Le nombre et la répartition des postes selon les spécialités reste à préciser.

Vos représentants SUD Culture

Pierre-Arnaud de LABRIFFE (DRAC Occitanie)

Christian STOUVENOT (DAC Guadeloupe)

¹ Pour la liste nominative voir le CR envoyé le 19 octobre par l'administration.
<https://semaphore.culture.gouv.fr/web/dialogue-social/filiere-scientifique>